

Master Gestion de l'environnement et valorisation des ressources naturelles

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Gestion de l'environnement et valorisation des ressources naturelles. 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02029122

HAL Id: hceres-02029122

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029122>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Gestion de l'environnement et valorisation des ressources naturelles

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Gestion des ressources naturelles terrestres et marines

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master mention *Gestion de l'environnement et valorisation des ressources naturelles* (GEVRN) de la Faculté des Sciences et techniques (FST) de l'Università di Corsica Pasquale Paoli (UCPP) propose de former, depuis 2006 au moins, des cadres sensibilisés aux problématiques du développement durable exerçant dans différents secteurs d'activité allant de la chimie à l'agriculture et la gestion de l'environnement. Cette formation dispensée à l'UCPP est ancrée dans l'environnement local par son adossement aux équipes et plateformes de recherche locales et son partenariat avec différents acteurs du monde socio-économique. Elle cherche à répondre aux besoins du territoire aussi bien en termes de politique environnementale que de formation. La mention se décline en cinq spécialités, orientées vers différents secteurs :

- Phytochimie et cosmétiques (PC2).
- Gestion intégrée du littoral et des écosystèmes (GILE).
- Sciences de l'eau et environnement (SCEE).
- Ingénierie écologique (INGECO).
- Ingénierie des systèmes agroalimentaires méditerranéens (INGESAME).

Les effectifs sont de l'ordre de 50 à 70 étudiants par an aussi bien en première (M1) qu'en deuxième année (M2). La formation est accessible en formation initiale à temps plein ou en alternance par le biais d'un contrat d'apprentissage.

Analyse

| Objectifs |
|--|
| <p>Le master intitulé <i>Gestion de l'environnement et valorisation des ressources naturelles</i> a pour ambition de préparer les étudiants à des emplois de cadres (ingénieur-études, ingénieur-recherche et ingénieur-développement) dans différents secteurs. La cosmétique, la pharmacie et la parachimie pour la spécialité PC2 ; l'environnement et la biologie de la conservation pour la spécialité GILE ; la protection, l'utilisation et la valorisation des ressources en eau pour la spécialité SCEE ; l'ingénierie de l'hygiène, la sécurité et l'environnement pour la spécialité INGECO ; et l'agriculture et l'agroalimentaire pour la spécialité INGESAME. Il vise à former également des enseignants-chercheurs (EC) via la poursuite d'études en doctorat. L'approche transdisciplinaire développée permet aux étudiants d'acquérir une vision intégrative de la gestion de l'environnement favorable à leur polyvalence et adaptabilité mais limitant leur spécialisation. L'évolution dans le futur vers une plus grande spécialisation est envisagée. Cela constitue une piste pertinente pour limiter la baisse du taux d'insertion professionnelle observée entre 2011 (100 %) et 2015 (62 %).</p> |

Organisation

Les trois premiers semestres (S1 à S3) comportent cinq unités d'enseignements (UE) de 54 heures permettant de valider 90 ECTS (*European Credit Transfer System*). L'unique UE du semestre 4 (S4) est un stage en entreprise, laboratoire ou plateforme d'une durée de quatre à six mois qui donne lieu à l'attribution de 30 ECTS. L'orientation professionnelle ou recherche est déterminée par la nature de l'établissement d'accueil du stage. La spécialité INGECO vise à une insertion professionnelle directe. Trois UE transversales de préparation à la vie professionnelle sont mutualisées avec les autres mentions de masters de Sciences et techniques de l'UCPP. Parmi les 12 autres UE d'enseignements disciplinaires, trois UE de S1 font l'objet d'une mutualisation entre les spécialités INGECO, SCEE et GILE, une UE de S2 d'une mutualisation INGECO et SCEE. La mutualisation de trois UE de la spécialité INGESAME avec la spécialité *Nutrition-santé* d'une autre mention de master de l'UCPP n'est pas mentionnée dans le dossier. Les UE disciplinaires s'inscrivent dans une logique de spécialisation progressive. Le S1 concerne des aspects scientifiques et réglementaires du domaine de l'environnement permettant de mettre à niveau le socle de connaissances d'étudiants issus de diverses formations. La spécialisation de plus en plus poussée jusqu'en S3 repose sur 4 UE de spécialité par semestre. Cette organisation est cohérente pour répondre aux objectifs très diversifiés visés à l'échelle de la mention et aborder les notions fondamentales de chacune des spécialités avec une approche transdisciplinaire, mais pose en contrepartie la question du manque de spécialisation en fin de formation, compte tenu du recrutement diversifié conduisant à un premier semestre d'harmonisation de connaissances. Diverses modalités d'enseignement semblent mises en œuvre (cours magistraux - CM, travaux pratiques - TP, sorties sur le terrain, mises en situation, participation à des colloques et stages). Les intitulés, connaissances et compétences visées dans les différentes UE sont cohérents avec la construction pédagogique de la mention.

Toutes les spécialités, sauf PC2, proposent des dispositifs de formation en alternance. Bien que la mention soit potentiellement ouverte à différentes modalités de formation en alternance, tous les étudiants concernés semblent avoir effectué cette alternance dans le cadre d'un apprentissage. Pour trois spécialités, l'alternance concerne la totalité du parcours alors que cette possibilité n'est offerte qu'en M2 pour INGESAME. Le rythme préconisé est de 15 jours en entreprise suivis de 15 jours à l'Université. Les alternants (environ 10 % de l'effectif) bénéficient de dispenses d'assiduité pour certains enseignements, d'aménagements des modalités de contrôle des connaissances (évaluation sur l'appréciation d'un rapport d'apprentissage) et du contrat d'interface université-entreprise qui améliore l'accès aux offres d'emploi ou de stages. Ces dispositifs d'aménagement sont appropriés pour permettre l'accueil de ce type de public et devraient être favorable à son développement.

La volonté affichée de personnalisation du parcours au moyen de choix d'UE se heurte à des difficultés organisationnelles. Une amélioration des aménagements pour l'alternance semble nécessaire afin de permettre l'accès à certains enseignements de *Préparation à la vie professionnelle* (PVP) aux alternants et développer le travail sous forme de projet pour les étudiants en formation initiale lors des semaines aménagées pour les alternants.

Un coordonnateur dédié à cette mention, nommé en appui au responsable de l'ensemble des masters de la FST, pourrait jouer un rôle dans la résolution de ce type de problème et développer les collaborations nationale et internationales encore embryonnaires à ce jour.

Un diplôme d'université (DU) *Administration des entreprises*, mis en place en 2016, en collaboration avec l'institut d'administration des entreprises (IAE) de l'Università di Corsica Pasquale Paoli permet aux étudiants d'acquérir des compétences complémentaires et de valider un diplôme double compétence (bac+6). Le manque d'informations précises concernant ce dispositif de collaboration ne permet pas de juger si cette organisation master/DU est plus pertinente qu'une organisation en double master. Le peu de recul par rapport à la mise en place récente de ce dispositif ne permet pas de conclure s'il constitue un réel atout pour la formation.

Positionnement dans l'environnement

Le master GEVRN offre une possibilité de poursuite d'études pour les étudiants ayant effectué l'un des différents parcours de licence *Sciences de la vie* (*Chimie de l'environnement*, *Biologie-écologie*, *Biologie cellulaire-physiologie*) ou de licence *Sciences pour l'ingénieur* (*Physique-chimie* ou *Mathématiques-physique*) de l'UCPP et peut être suivi d'un doctorat au sein de l'école doctorale (ED 377) *Environnement et société*. A ce titre, il s'intègre donc parfaitement à l'offre de formation locale. L'équipe pédagogique comporte des enseignants-chercheurs et chercheurs appartenant à trois unités mixtes de recherche (UMR) associées au centre national de la recherche scientifique - CNRS (6134, 3514, 6240) et divers instituts de recherche, Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), Institut national de la recherche agronomique (INRA) *etc.* structurés en une fédération de recherche CNRS (FR 3041 Environnement et société). Ce fort adossement à la recherche favorise l'accès des étudiants aux laboratoires et aux plateformes expérimentales de l'Université. L'ouverture sur l'environnement professionnel est également très important : le dossier mentionne 181 entreprises et 49 structures associatives, publiques ou privées, corses, françaises ou étrangères ayant accueilli respectivement des stagiaires et des alternants.

La formation, centrée sur la connaissance, la gestion et la valorisation de l'environnement, bénéficie enfin d'un contexte local extrêmement favorable tant du point de vue environnemental que de celui de la politique territoriale. Les spécificités locales offrent l'opportunité d'une spécialisation sur les écosystèmes méditerranéens en général et sur l'insularité en particulier. Ces spécificités mériteraient d'être mieux valorisées au travers de collaborations internationales.

| |
|---|
| Equipe pédagogique |
| <p>Une quarantaine d'enseignants de l'établissement, dont un professeur agrégé (PRAG) assurant les cours d'anglais et un professeur certifié (PRCE) assurant des enseignements de PVP, interviennent dans la formation. Ils sont appuyés dans cette tâche par 12 enseignants d'autres établissements (cinq exerçant dans l'enseignement secondaire et sept chercheurs et enseignants-chercheurs d'autres universités) et plus d'une soixantaine d'intervenants extérieurs issus du milieu professionnel et institutionnel choisis en raison de leur niveau de responsabilité et de leurs compétences dans le domaine de la gestion de l'environnement. Ces professionnels assurent plus de 45 % (1702 heures sur les 3690 heures) des enseignements et certains d'entre eux participent au suivi à distance des étudiants lors de mises en situation. Les compétences des membres de l'équipe pédagogiques sont cohérentes avec les différents objectifs visés dans les cinq spécialités de master.</p> <p>La responsabilité des différentes spécialités est assurée par six enseignants-chercheurs (EC, une co-responsabilité) alors qu'un EC externe à cette équipe coordonne l'ensemble des mentions de master de sciences et technologie. Différents niveaux de pilotage coexistent à l'échelle des spécialités et de la mention en particulier pour organiser l'alternance. Ces différents niveaux permettent un pilotage efficace en termes d'organisation à l'échelle de la mention.</p> <p>La multiplicité des partenaires et la diversité des objectifs professionnels visés interrogent néanmoins sur les procédures mises en œuvre en termes de stratégie d'amélioration de chaque spécialité. Une participation des étudiants à certaines réunions des équipes pédagogiques de chaque spécialité pourrait apporter un éclairage supplémentaire pour définir ces stratégies.</p> |
| Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études |
| <p>La formation est ouverte à des étudiants de l'UCPP ayant suivi une licence de <i>Sciences de la vie</i> ou certains parcours de la licence <i>Sciences pour l'ingénieur</i>. Aucune précision sur la formation initiale des autres étudiants inscrits dans la mention n'est apportée. Les effectifs, globalement stables au cours des cinq dernières années, sont de 58 en M1 et 68 en M2, grâce à la mise en place de passerelles avec d'autres masters. Les trois quarts des étudiants se répartissent de manière égale entre trois spécialités (GILE, SCEE et INGECO) et le dernier quart entre les deux spécialités PC2 et INGESAME. Une tendance à la baisse des effectifs en M1 dans cette dernière spécialité s'observe depuis trois ans et aucun étudiant n'était inscrit en M1 en 2015-2016.</p> <p>La formation présente une attractivité nationale et internationale avec la moitié des inscrits en M1 issus d'autres universités et 10 % d'étudiants étrangers. Les taux de réussite sont bons, en moyenne de 90 % pour les deux années.</p> <p>Une enquête sur l'insertion professionnelle réalisée par la plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle (POIP) pour les quatre dernières années a eu un taux de réponse de 69 %. Cette enquête indique que 48 % des répondants ont un emploi dont 35 % en contrat à durée indéterminée. Le taux d'insertion professionnelle des diplômés est inférieur à 40 % pour les spécialités PC2 et INGESAME et supérieur à 45 % pour les spécialités GILE, SCE, INGECO. L'insertion n'est donc pas plus élevée dans la spécialité INGECO qui affiche pourtant des objectifs de professionnalisation. Seuls 37 % des emplois occupés sont de catégorie A et 75 % d'entre eux ne relèvent pas de compétences scientifiques. Le taux d'insertion professionnelle dans des emplois de niveau cadre peut donc être estimé à 20 %. On note enfin que 15 % des activités exercées dans le secteur privé et 20 % de celles exercées dans le secteur public semblent correspondre à des métiers ne concordant pas avec ceux initialement ciblés par la formation (enseignant par exemple).</p> <p>Pour les quatre années écoulées, la poursuite d'études en doctorat est globalement faible, de l'ordre de 5 % pour les spécialités SCEE, GILE et INGESAME et est sensiblement plus élevée dans la spécialité PC2 (de l'ordre de 30 %). Cet objectif de formation (master à vocation recherche) pourrait être renforcé en étendant le réseau de collaborations avec d'autres laboratoires de recherche que ceux de la fédération de recherche FR 3041.</p> <p>Un nombre non négligeable de répondants déclare avoir poursuivi des études (3 % en moyenne, presque 25 % pour INGECO et moins de 7 % pour SCEE), pour compléter leur formation. La validation d'un diplôme double compétence (bac+6) est possible depuis 2016 grâce à la collaboration engagée avec l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de l'Università di Corsica Pasquale Paoli ; les étudiants sont sensibilisés à cette possibilité.</p> <p>La présentation de l'insertion professionnelle globalisée à l'ensemble de la mention ne permet pas une analyse de l'adéquation entre les métiers visés par chacune des spécialités et les activités professionnelles exercées. Une analyse détaillée de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études dans chaque spécialité devrait permettre d'envisager des réponses correctrices au faible taux d'insertion professionnelle en général (33 %) et au niveau cadre en particulier, à la baisse des effectifs dans une des spécialités et à la nécessité ressentie par un certain nombre de diplômés de compléter leur formation. Ces analyses effectuées par les responsables des spécialités pourraient ensuite être synthétisées et intégrées dans une analyse globale à l'échelle de la mention par un pilote de la mention de master.</p> |
| Place de la recherche |
| <p>Il existe un lien étroit formation-recherche avec un adossement fort de la mention à l'UMR CNRS Sciences pour l'environnement (SPE) qui développe des thématiques de recherche sur les "Ressources Naturelles", la "Gestion et valorisation des eaux en Méditerranée" et les "Énergies renouvelables". Cela favorise l'accès à des installations et plateformes (Unité Mixte de Service, UMS) dédiées au stockage de l'énergie (plateforme PAGLIA ORBA - Plateforme Avancée de Gestion électrique en milieu Insulaire Associant stOckage et énergies Renouvelables - oBjectif Autonomie), au couplage énergétique (plateforme MYRTE - Mission hYdrogène Renouvelable pour l'inTégration au réseau Electrique) et au transfert de technologies auprès des professionnels de la mer (plateforme STELLA MARE - <i>Sustainable TEchnologies</i></p> |

for *Littoral Aquaculture and Marine REsearch*). La mention est également adossée au projet Dynamique des territoires de l'UMR Lieux, Identités, eSpaces et Activités (LISA, UMR 6240) de l'Università di Corsica Pasquale Paoli. Les chercheurs et EC participent aux enseignements, à l'encadrement de stagiaires, à l'information sur la poursuite d'études et à la sensibilisation des étudiants aux différentes dimensions des métiers de la recherche. Les pistes évoquées pour augmenter le taux de poursuite d'études en doctorat sont le développement des conférences et la mise en place d'une UE recherche. L'ouverture à d'autres laboratoires de recherche en France et/ou à l'étranger, non mentionnée dans le dossier, constitue également une autre piste à développer.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation est déclinée sous trois aspects.
 Une préparation à la vie professionnelle (PVP) comporte des UE transversales. Elles sont consacrées en partie à la connaissance du milieu professionnel, dont la création d'entreprise, et en partie à des ateliers animés par des professionnels de la plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle (POIP). Les étudiants sont accompagnés dans leur projet personnel grâce à une préparation à la recherche d'emploi (élaboration d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, la préparation d'un entretien d'embauche et à la démarche de portefeuille d'expériences et de compétences - PEC). Les étudiants ont également accès à leur demande au logiciel PerformanSe (logiciel proposant solutions d'aide à la décision pour l'évaluation et le développement des compétences en milieu professionnel) sous le contrôle d'un conseiller d'orientation-psychologue afin d'évaluer leur comportement au travail. Des possibilités d'amélioration de l'accès à ces UE de PVP pour les alternants sont évoquées, elles pourraient également passer par le développement de formation en ligne.
 Le second aspect de la professionnalisation est assuré par l'implication de professionnels dans les enseignements et dans le fonctionnement de la formation. Ce partenariat devrait favoriser la réactivité aux changements du monde socio-économique au moins au niveau régional. La sélection des intervenants extérieurs participants aux enseignements est pertinente puisqu'il s'agit de professionnels des domaines visés par la formation.
 La professionnalisation des étudiants s'appuie enfin sur l'expérience professionnelle acquise au cours du stage de S4 ou lors des missions en entreprise des alternants.

Place des projets et des stages

La spécialité INGECO a mis en place la réalisation de projets tuteurés avec mise en situation professionnelle pour répondre à un cahier des charges proposé par un partenaire du milieu professionnel. Les étudiants inscrits en M1 dans les spécialités GILE et INGESAME effectuent quant à eux un stage de deux semaines en laboratoire, en entreprise ou au sein d'une administration afin de se familiariser avec le milieu professionnel. Ce type de dispositif devrait être étendu aux deux autres spécialités afin d'en augmenter l'attractivité et la professionnalisation comme le propose le porteur de la formation. Associées à une durée variable du stage de S4, ces différences peuvent se traduire par un écart d'expérience professionnelle acquise pouvant atteindre plusieurs semaines. Une répartition mieux harmonisée entre des stages et/ou projet de « découverte » (deux semaines au S1), « technicien » (six semaines au S2) et « professionnel » (six mois au S4) pourrait limiter les écarts existant entre spécialités.
 L'étudiant est encadré par un tuteur professionnel et est suivi par un tuteur pédagogique au cours de son stage. L'évaluation repose sur la notation par un jury d'un rapport et d'une soutenance orale mais les stagiaires sont incités à remplir une fiche d'autoévaluation. Les procédures de recherche de stage et d'emploi sont facilitées par une plateforme d'interface issue d'un accord de partenariat université-entreprise. Le stage de fin d'études est organisé et évalué selon des modalités pertinentes pour une mention de Master
 La majorité des étudiants répondants à une enquête de la POIP déclarent être satisfait de leur stage aussi bien en termes d'encadrement et d'adéquation avec la formation que d'acquisition de nouvelles compétences. Le stage participe à l'insertion professionnelle puisqu'il a débouché, au cours des trois dernières années, sur une proposition d'emploi pour 22 % des répondants.

Place de l'international

Les structures dédiées aux relations internationales à l'UCPP ont fait l'objet de nombreux remaniements lors des dernières années ce qui a été peu favorable au développement d'une politique cohérente. Néanmoins, le bureau des relations internationales diffuse régulièrement des informations sur les possibilités de mobilité via des programmes d'échanges internationaux. Les plus empruntés sont les programmes ERASMUS (*European Region Action Scheme for the Mobility of University Students*) et CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec). Ils ont permis respectivement 14 et deux mobilités sortantes entre 2011 et 2014 mais n'ont plus été utilisés depuis 2015. Les mobilités entrantes dans la formation sont plus régulières puisqu'elles concernent en moyenne trois étudiants par an. L'Université dispose de différents moyens de financement de bourses de mobilité notamment grâce au soutien de la communauté territoriale corse (CTC). Au cours des dernières années, 11 stages ont été effectués à l'étranger mais le dossier ne permet pas de déterminer dans quelle mesure ils se sont inscrits dans ce type de dispositif. Afin d'améliorer la réussite des étudiants étrangers dans la formation, un système de test de niveau en français a été mis en place. La traduction du site de l'Università di Corsica Pasquale Paoli en anglais pourrait permettre une meilleure lisibilité à l'international. Tous les efforts d'ouverture engagés doivent être poursuivis.

| |
|--|
| Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite |
| <p>Les M1 et M2 sont ouverts à la formation initiale pour des étudiants ayant validé une licence ou un M1 de sciences et technologie. Bien que le dossier soit particulièrement discret à ce sujet, il semble que certaines spécialités de cette mention de master soient également ouvertes à des étudiants ayant validé une licence professionnelle (LP). Cela constitue d'ailleurs une poursuite d'études pour un nombre important d'étudiants de la LP <i>Eau et environnement</i> de l'UCPP. Le master est également ouvert à des candidatures via Campus France, à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et à la formation continue avec des aménagements d'horaires pour les professionnels en formation. Le dossier ne mentionne pas de possibilité de validation des acquis professionnels (VAP). Des passerelles permettent aux étudiants ayant validé une troisième ou une quatrième année de pharmacie de postuler dans la spécialité PC2 et aux étudiants des parcours <i>Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation</i> (MEEF) de postuler dans la mention GEVRN. L'acceptation dans la formation est soumise à l'examen d'un dossier. Le recrutement large favorise la mixité des publics mais suscite des interrogations sur les critères de sélection dans chacune des spécialités. Le pilote de la formation doit veiller à ce que la volonté affichée d'atteindre des effectifs de 20 étudiants dans chacune des spécialités ne s'appuie pas sur le recrutement d'un nombre important d'étudiants titulaires d'une LP dont la vocation première est une insertion professionnelle directe ou d'étudiants en réorientation dont la formation antérieure peut présenter une adéquation très partielle avec les objectifs de connaissances visés par la mention. L'absence d'analyse détaillée des flux de ces différents types de publics limite l'analyse de l'attractivité de chacune des spécialités. Cet élément devrait également être pris en considération dans l'analyse de l'insertion professionnelle au niveau bac+5 des étudiants des différentes spécialités. En effet, pour chacune d'entre elle, le compromis optimal entre élargissement de la base de recrutement des étudiants et niveau de spécialisation atteint au terme de la formation devrait être envisagé. L'aide à la réussite repose essentiellement sur un semestre de remise à niveau (S1) permettant de lisser l'hétérogénéité du recrutement et un suivi individualisé des étudiants en stage et ou en alternance.</p> |
| Modalités d'enseignement et place du numérique |
| <p>L'enseignement se déroule en présentiel avec des dispenses d'assiduité accordées aux étudiants bénéficiant de régimes spéciaux. Toutes les spécialités à l'exception de PC2 sont ouvertes à l'alternance avec une rythmicité de 15 jours en formation suivis de 15 jours en entreprise. Cette formation en alternance a concerné environ 10 % de l'effectif total. Ce pourcentage est significativement plus élevé dans la spécialité INGECO (33 %) alors qu'aucun alternant n'a suivi la spécialité INGESAME. Un nombre non négligeable d'étudiants effectue l'alternance dans des structures localisées hors de Corse témoignant d'une ouverture de la formation au-delà de l'échelle régionale. Dans le cadre de la formation continue, un étalement de la durée de la formation peut être proposé mais il ne peut excéder le double de la durée « normale ». L'utilisation du numérique concerne essentiellement un environnement numérique de travail (ENT) sur lequel sont accessibles différents types de documents. Compte tenu de l'alternance et de la formation continue, le développement de véritables cours en ligne dans le cadre d'un campus numérique pourrait constituer une alternative à l'aménagement des emplois du temps.</p> |
| Evaluation des étudiants |
| <p>Les modalités d'évaluation en contrôle continu ou examen terminal, à l'oral ou à l'écrit, ainsi que les coefficients dont sont affectées les notes, sont proposés par les responsables d'UE et de spécialités. Les modalités sont votées en conseil de faculté et présentées aux étudiants en début d'année. L'évaluation du stage repose sur la notation d'un rapport et d'une soutenance orale devant un jury. Une session d'examens terminaux est organisée à la fin de chaque semestre. La session de rattrapage a lieu en juin pour les M1 et en septembre pour les M2. Elle ne concerne ni les travaux pratiques ni les stages pour lesquels les notes obtenues en première session sont automatiquement reportées. L'évaluation d'un rapport rédigé par les alternants permet la validation des UE ne pouvant être suivies en présentiel. La validation du M1 donne lieu à la délivrance d'un diplôme de maîtrise alors que la moyenne obtenue en M2 détermine la validation du master et l'attribution de mentions. Les modalités d'évaluation diversifiées relèvent de dispositif classique pour des masters et sont aménagés de manière cohérente pour les alternants et étudiants en formation continue. Le pilote de la formation devra cependant veiller à ce que les différentes missions exercées en entreprise par les alternants soient clairement identifiées et permettent bien de valider de manière indépendante les différentes UE dont ils sont dispensés. Il est relevé que les contrôles continus seront renforcés dans le futur, ce qui devrait favoriser l'appropriation des connaissances par les étudiants.</p> <p>Les règles de composition de jurys semblent classiques, toutefois le dossier mentionne une notion de <i>quorum</i> (le <i>quorum</i> est fixé à trois membres dont au moins deux EC) qui n'est pas en conformité avec les textes réglementaires, ce qu'il faudra corriger. Les jurys de soutenance des mémoires sont composés des intervenants pédagogiques (enseignants-chercheurs et professionnels).</p> |
| Suivi de l'acquisition de compétences |
| <p>Un supplément au diplôme est remis à chaque étudiant ayant validé la formation. Les suppléments au diplôme et fiches RNCP des spécialités SPE, PC2 et GILE fournies dans le dossier sont remplies de manière cohérente. Pour les autres</p> |

spécialités, certains documents sont manquants. La POIP sensibilise les étudiants à la démarche et les incite à compléter leur portefeuille d'expériences et de compétences (PEC). Cette démarche permet à l'étudiant d'identifier de manière autonome ses acquis en termes de compétences.

Le CFA universitaire de Corse (centre de formation d'apprentis de l'Università di Corsica Pasquale Paoli) fournit un livret d'alternance permettant un suivi individualisé de l'étudiant en formation en alternance par apprentissage par les tuteurs professionnels et pédagogiques. Les différentes missions accomplies par l'étudiant y sont recensées.

La mise en place du livret étudiant et du portfolio Europass (portfolio électronique qui permet de donner une image complète des compétences et qualifications au niveau européen) sont des pistes d'amélioration évoquées. Ces initiatives sont à encourager.

Suivi des diplômés

Cet aspect de la formation est dévolu à la POIP de l'UCPP qui réalise des enquêtes respectant les critères imposés par le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Le coordonnateur et les responsables de chaque spécialité de master sont destinataires chaque année des indicateurs de l'insertion professionnelle et ces résultats sont accessibles aux étudiants. Une réappropriation des résultats des enquêtes de la POIP, accompagnée d'une analyse plus fine du suivi des étudiants dans chacune des spécialités, permettrait sans doute de proposer des améliorations ciblées. Le porteur de la formation indique d'ailleurs comme point à améliorer le développement du suivi par les responsables de spécialité. Cette analyse devrait être conduite au également au niveau de la mention.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Un conseil de perfectionnement commun à l'ensemble de la formation incluant les trois parcours de la licence *Sciences de la vie* et les cinq spécialités du master GEVRN se réunit une fois par an. Il est constitué de professionnels, d'EC et d'étudiants, et assure différents rôles (promotion des formations, favorisation du dialogue entre formation et recherche, améliorations pédagogiques et adéquation entre enseignements et attentes des professionnels). Parallèlement à ce conseil existent des procédures d'évaluation des formations par les étudiants sous forme de questionnaire anonyme disponible en ligne sur l'ENT. Les résultats globalement positifs mentionnés dans le dossier concernent l'ensemble de la FST et non la mention de master.

Certaines recommandations émises lors de la précédente évaluation par l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) ont été prises en compte comme la mutualisation du S1 entre les spécialités GILE, SCEE et INGECO. En ce qui concerne le pilotage de la mention, le dossier mentionne un conseil de perfectionnement et des réunions entre responsables mais n'indique pas clairement en quoi la mise en place de ces structures permet une analyse critique des points forts et faibles de chacune des spécialités et n'évoque pas de réponse correctrice ciblée. Le conseil de perfectionnement de la mention devrait être l'occasion d'une réflexion sur les taux d'insertion professionnelle et la diminution des effectifs dans la spécialité INGESAME. Une réponse plus nuancée que l'objectif d'une augmentation des effectifs dans les différentes spécialités pourrait ainsi être apportée.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Transdisciplinarité et approche intégrative du développement durable.
- Bon positionnement local (fort adossement à la recherche et partenariat très développé avec le monde socio-économique).
- Possibilité de validation de double compétence (sciences et gestion).
- Modalités de formation diversifiées (formation initiale, et en alternance par apprentissage).
- Préparation à la recherche d'emploi et sensibilisation à la démarche du portefeuille d'expériences et de compétences en partenariat avec la plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle.

Points faibles :

- Taux d'insertion professionnelle au niveau bac+5 et poursuite d'études en doctorat faibles.

- Diminution des effectifs dans la spécialité *Ingénierie des systèmes agroalimentaires méditerranéens*.
- Manque d'analyses fines, de procédures d'autoévaluation et de perfectionnement à l'échelle des différentes spécialités compte tenu du spectre étendu couvert par la mention.
- Faible importance des projets tuteurés et stages en milieu professionnel en M1.
- Manque d'ouverture à d'autres laboratoires de recherche et à l'international.
- Manque de spécialisation des étudiants.
- Faible lisibilité des critères de sélection des différentes spécialités.

Avis global et recommandations :

La formation est bien intégrée dans le contexte socio-économique régional et bénéficie d'une part d'une importante implication des professionnels et d'autre part d'un bon adossement à la recherche locale. Les objectifs de la formation sont bien adaptés au contexte environnemental spécifique de la Corse. L'ouverture de la mention à la formation en alternance pourrait être amplifiée par le développement d'enseignements à distance grâce au numérique.

Des améliorations sont néanmoins souhaitables concernant l'ouverture à l'international et notamment avec l'Europe et l'Afrique pour saisir l'opportunité d'un positionnement actif au sein du contexte méditerranéen. Une analyse plus fine à l'échelle de chaque spécialité de l'attractivité, des flux des différents types de publics, mais également des missions remplies par les stagiaires et des métiers exercés par les diplômés pourrait constituer une aide à l'analyse des raisons limitant l'insertion professionnelle au niveau bac+5. Les dispositifs de perfectionnement mis en œuvre pourraient vraisemblablement être améliorés par la mise en place d'un réel pilotage à l'échelle de la mention jouant pleinement un rôle dans la prise en compte des particularités de chacune des spécialités tout en permettant leur intégration cohérente dans l'offre globale de formation de l'établissement. Ce pilotage pourrait être exercé par l'un des responsables de spécialité.

Observations de l'établissement



Corte, le 26 avril 2017

**Monsieur le Président du Haut Conseil de l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 Paris**

N° Réf : PMR/PCFVU/17/ 167

Monsieur le Président,

Les rapports d'expertise concernant l'autoévaluation des formations de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Corse ont été étudiés par son Directeur et chaque responsable pédagogique des formations (licences, licences professionnelles et masters). Dans la très grande majorité des cas aucune erreur factuelle n'a été relevée. Par ailleurs, la plupart des points forts ainsi que des points à améliorer qui ont été relevés par les experts sont conformes à ceux que nous avons fait ressortir au cours du processus d'autoévaluation.

Ainsi, seuls les rapports concernant la licence Sciences pour l'Ingénieur et la licence Professionnelle Electricité, Electronique et Systèmes Industriels font l'objet de remarques particulières.

Pour l'ensemble des formations de la Faculté des Sciences et Techniques une profonde restructuration a été opérée consécutivement à la phase d'autoévaluation afin d'améliorer sensiblement leurs points faibles en vue de leur future accréditation pour la période 2018-2022. A cet égard, la phase d'autoévaluation a permis, notamment au niveau master, d'établir des fiches d'identité de chacune des spécialités destinées à en améliorer le pilotage. Ainsi, cette restructuration devrait améliorer d'une part la lisibilité de notre offre de formation et la progressivité pédagogique entre les licences et les masters, et d'autre part la réussite de nos étudiants ainsi que leur future insertion professionnelle.

Je joins en annexes les remarques formulées sur les rapports d'autoévaluation de la licence SPI et la licence professionnelle EESl ainsi que les fiches d'identité de chacune des spécialités de masters de la Faculté des Sciences et Techniques.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université de Corse



Paul-Marie ROMANI



Note du HCERES

Les annexes relatives aux « fiches d'identité de chacune des spécialités de masters de la Faculté des Sciences et Techniques » ont été fournies mais ne font pas l'objet d'une publication.